

A l'ouverture de la s ance du 26 mars 2015, 21 membres sont pr sents ou repr sent s (30 membres en exercice, 18 membres pr sents, 3 procurations). 9 membres invit s sont pr sents.

## **1. Prospective et moyens**

### 1.1. Compte financier 2014, annexes et analyse financi re.

Information : le commissaire aux comptes certifie les comptes de l'Universit  d'Angers sans aucune r serve.

Apr s lecture du rapport du commissaire aux comptes, le compte financier 2014 et ses annexes sont approuv s.

Le quorum  tant atteint (20 membres pr sents), cette d cision est adopt e   la majorit , avec 22 voix pour et 1 abstention.

### 1.2. Affectation du r sultat pour 2015.

Pour l'universit , l'affectation en r serves pour un montant de 1 923 635,72   est approuv e.

Pour le SAIC, l'affectation au compte de report   nouveau d biteur pour 791 431,66   est approuv e.

Le report   nouveau est  galement affect  en r serve pour un montant de 1 558 321,33  . Ce report   nouveau est approuv .

Le quorum  tant atteint (20 membres pr sents), ces d cisions ont  t  adopt es   l'unanimit , avec 23 voix pour.

### 1.3. Hi rarchie budg taire pour 2015.

La hi rarchie budg taire pour l'ann e 2015 est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit , avec 23 voix pour.

### 1.4. Convention d'usage relative au b timent A (Recherche) du campus du V g tal.

La convention conclue entre l'Universit  d'Angers, l'INRA, V g polys - Innovation, l'ESA et l'Institut sup rieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest) relative au b timent A (Recherche) du campus du V g tal, est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit , avec 22 voix pour.

### 1.5. Convention entre l'Universit  d'Angers et l'ENSAM : relocalisation du d partement GMP de l'IUT.

La convention conclue entre l'Universit  d'Angers et l'ENSAM dans le cadre de l'accueil du d partement GMP de l'IUT est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit , avec 22 voix pour.

## **2. Affaires g n rales et statutaires**

### 2.1. Proc dure de demande d'exon ration des droits d'inscription.

La proc dure de demande d'exon ration des droits d'inscription propos e par l'Universit  d'Angers est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit , avec 22 voix pour.

## 2.2. Aide exceptionnelle au déménagement dans le cadre de la relocalisation du département GMP de l'IUT.

L'aide exceptionnelle au déménagement plafonnée à 1 000 €, accordée au titre de la relocalisation du département GMP de l'IUT sur présentation d'une facture, est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 22 voix pour.

## 2.3. Remboursement des frais de mission des personnels et défraiements sous conditions des usagers.

Le cadre général de remboursement des frais de missions des personnels et le cadre général de défraiements sous conditions des usagers sont approuvés.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 22 voix pour.

## 2.4. Rémunération des intervenants ponctuels.

Le cadre de rémunération des intervenants ponctuels est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

## 2.5. Adhésion 2015 à l'AMUE.

L'adhésion 2015 à l'AMUE, d'un montant de 22 288 € TTC, est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

## 2.6. Cotisation annuelle 2015 à l'UNAM.

La cotisation annuelle 2015 à l'UNAM, d'un montant de 34 000 € TTC, est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

## 2.7. Liste des marchés publics conclus en 2014.

La liste des marchés publics conclus en 2014 est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

## **3. Enseignement et vie étudiante**

### 3.1. DIU "Adolescents difficiles".

La création du DIU "Adolescents difficiles" et ses tarifs sont approuvés.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

## **4. Procès-verbaux des 12 novembre et 4 décembre 2014.**

Les procès-verbaux des 12 novembre et 4 décembre 2014 sont approuvés.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

Fait à Angers, le 30 mars 2015

**Jean-Paul SAINT-ANDRÉ**  
*Président de l'Université d'Angers*

*Signé*